



ZOOM SUR...

Val Barizien
Mareschal
Clos Adonis



Dans ces quartiers à proximité du centre-ville, des éléments très localisés peuvent bénéficier d'une protection édictée par le Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, plusieurs maisons rue Néhémie Guyot seront répertoriées au titre de la qualité architecturale originale qu'elles présentent.



Pour favoriser la construction de la ville sur la ville, le Plan Local d'Urbanisme milite pour une résorption des dents creuses. Terrains non bâtis ou anciens bâtiments d'activité économique délaissés, la reconversion de ces espaces sera encadrée par des obligations d'insertion au sein d'un tissu bâti déjà structuré, et de respect des formes urbaines et des gabarits environnants.



Ces secteurs proches du centre-ville connaissent des enjeux urbanistiques modérés. Le Plan Local d'Urbanisme cherchera à y agir à une échelle fine, en garantissant une densification harmonieuse du tissu urbain.

Néanmoins, à l'horizon de quelques années, des mutations s'engageront sur le secteur arrière de la gare, limité par les rues Dunant et Decomble. Pour garantir la maîtrise par la Ville des changements attendus, un périmètre identifié limitera les possibilités de réaliser de nouvelles constructions